



## Achat d'un véhicule chez un garagiste belge

Par **patrick**, le **27/08/2011** à **17:29**

Bonjour,

j'ai en décembre 2009 acheté en Belgique une voiturette neuve (125 Cm3, 4 places) chez un concessionnaire d'une marque Française, d'une valeur de 13400 €.

Une semaine après l'achat, j'ai eu des soucis avec celle-ci. Les ennuis se sont enchaînés dans le courant de l'année 2010. Mon garagiste ne m'a fait que une réparation à chaque fois que je lui laissais ma voiture, alors que nous avons fait une liste des problèmes. Elle est à nouveau dans son garage, car il n'arrive pas à trouver la panne et refuse de renvoyer mon véhicule à l'usine pour un bilan complet.

Sur 18 mois je n'ai pu me servir de ma voiturette que + / - 9 mois.

Que faut-il que je fasse pour avoir soit un échange de voiture du même type, soit une annulation de la vente ?.

Je suis Français, vivant en France.

Merci par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **17:32**

Voyez avec les lois belges sur un forum juridique belge